

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Camille **MAIRE**, membre ; Maxime **MAROTTE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général (en visioconférence) ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Excusé :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Denis **CLÉMENT**, membre.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 23 JANVIER ET 4 FÉVRIER 2026	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	5
3.	Événements	5
4.	UCI	5
5.	Activités fédérales	7
6.	Statuts de la FFC — Article 9	7
7.	Stratégie RSE/RSO	9
8.	RH	11
9.	Organisation des locaux de Trappes	12
10.	DSI	13
11.	DERS	13
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	16
1.	Président de la LNC	16
2.	Directeur Technique National	17
3.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	20
V.	POINT FINANCIER	22
VI.	CONGRÈS FÉDÉRAL FFC PAU	23
VII.	CONGRÈS UEC AVIGNON	25
VIII.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	26
IX.	COMMISSIONS	27
1.	Corps arbitral	27
2.	Gravel	27
3.	VTT	28
4.	Commission nationale Professionnelle Féminine	28
5.	Route	29
6.	Cyclo-cross	30
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	33
XI.	QUESTIONS DIVERSES	34

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il adresse tous ses remerciements à Yannick POUÉY qui a pu se connecter à distance pour participer à cette séance malgré son accident de vélo survenu en début de semaine. Au nom du Bureau Exécutif, il lui souhaite un prompt rétablissement.

Yannick POUÉY remercie l'ensemble des participantes et participants du Bureau Exécutif pour leurs témoignages de soutien.

II. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 23 JANVIER ET 4 FÉVRIER 2026

Les procès-verbaux du Bureau Exécutif du 23 janvier et du 4 février 2026 sont approuvés à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que la FFC comptait 97 998 licenciés enregistrés au 28 février 2026, soit une hausse de 0,22 % (+219 licenciés) par rapport au 28 février 2025. À l'aune de ces données, il est possible que le nombre de licenciés de la saison précédente soit atteint.

Quatre Comités régionaux métropolitains accusent une baisse à date : Sud-PACA (-0,93 %), la Bretagne (-1,16 %), le Centre-Val de Loire (-3,79 %) et l'Île-de-France (-2,68 %). S'agissant des Comités Régionaux ultramarins, la situation de la Guadeloupe qui subit un recul de 11,13 % de ses licenciés demeure particulièrement inquiétante, d'autant que ce comité a perdu 10 % de ses licenciés en 2025. Pour l'heure, il est difficile d'appréhender les raisons d'une telle contraction qui serait plus structurelle que conjoncturelle.

Le nombre de femmes licenciées s'élève à 12 527, soit une baisse de 44 femmes par rapport au 28 février 2025. L'effectif féminin représente 12,78 % de l'effectif total de la Fédération. Une analyse sera menée afin de définir les disciplines les plus impactées par le recul des licences femmes.

Les statistiques relatives aux disciplines sont les suivantes :

- BMX : +0,63 %. Cette statistique constitue un élément positif dans la mesure où le nombre de licenciés en BMX avait également progressé en 2025.

- Cyclo-cross : +9,77 %. Il est indéniable que cette discipline attire de plus en plus de pratiquants.
- Piste : +7,26 %.
- Route : -0,28 %. Il conviendra d'être attentif à l'évolution de cette discipline qui avait déjà perdu des licenciés la saison précédente.
- VTT : -0,72 %. Cette discipline continue à perdre des licenciés, notamment le Cross-country accuse un retrait pour la cinquième année consécutive (-1,76 %, soit 303 licenciés de moins).
- Autres disciplines : +13,84 %. Cette catégorie est tirée par le Gravel qui progresse de 43,3 %.

S'agissant des catégories de licences, les éléments saillants sont les suivants :

- Professionnel : -3,8 %.
- Compétition : +0,4 %. Si cette catégorie continue de gagner du terrain, les Élités et les Open sont en recul (-6,82 % et -3,31 %), alors que les Access progressent de 2,88 %. Cette situation a des conséquences sur les finances de la FFC, ainsi que sur l'établissement des calendriers régionaux.
- Sport : +1,5 %. Les épreuves de masse progressent de 6,34 %.
- Jeunesse : +1,6 %. Plusieurs catégories accusent un recul : les U17 (-0,07 %), les U15 (-2,14 %), les U13 (-0,27 %) et les Baby Vélo (-7,29 %). De fait, seuls les U7, les U9 et les U11 sont en progression. Il conviendra d'analyser les raisons d'une telle différence.
- Arbitres : -8,5 %.
- Staff : -4,6 %. Les licences Assistance organisation sont en recul de 5,28 %. Il en est de même pour les licences Encadrement qui accusent un retrait de 4,26 % : chaque année, la FFC perd plusieurs centaines de licences Encadrement en raison d'un nombre de bénévoles moins élevé.
- Staff Pro Hommes : -11,4 %.
- Staff Pro Femmes : +33,3 %.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 340, soit une hausse de 62 licences (+4,85 %).

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'élevait à 100 458 au 11 mars 2026, soit une progression de 55 licences par rapport au 11 mars 2025.

Au regard des encours clubs et des demandes d'enregistrements, le nombre de licences validées en fin de saison devrait être supérieur à celui de la saison 2025.

S'agissant de la répartition des licences individuelles dans les disciplines, une grande majorité de licences sont concentrées sur la Route. Le reliquat est ensuite réparti sur les autres disciplines. Pour information, les épreuves de masse ont nettement augmenté lors de l'arrêt des cartes à la journée.

Le Président note que le nombre de licenciés de la FFC demeure relativement stable nonobstant quelques variations en matière de disciplines ou de catégories d'activité.

Patrick CLUZAUD aborde la baisse des licences Jeunesse et relève que la discipline la plus affectée est surtout le BMX dont la baisse entre les U9 et les U15 est significative à l'inverse du cyclisme traditionnel dont toutes les tranches d'âge sont en progression.

2. Résultats

Le Président souligne le très bon début de saison sur Route des athlètes français, notamment chez les hommes avec les performances exceptionnelles de Paul SEIXAS qui ne cesse de confirmer son potentiel au fil des courses, ainsi que les espoirs qui sont placés en lui.

3. Événements

Le Président évoque les Championnats du monde UCI 2027 et indique que les séances de travail technique se poursuivent, ainsi que les réunions relatives au volet partenariats. Le permis de construire du stadium de BMX a été signé. La finalisation du programme, lequel est corrélé aux enjeux télévisuels et de production, se poursuit et devrait aboutir sous peu.

4. UCI

Le Président annonce que le Comité directeur de l'UCI a lancé une large consultation sur l'avenir du cyclisme professionnel. L'ensemble de l'écosystème et les fédérations nationales de cyclisme ont été sollicités et devront rendre leur contribution au plus tard le 30 avril 2026.

L'analyse des données recueillies doit encore être précisée et l'UCI prévoit de constituer un comité exécutif ainsi qu'un comité de pilotage sur ce sujet.

Lors du dernier Conseil du cyclisme professionnel, le Président de la FFC a recommandé de consulter des experts du sport professionnel issus de différents domaines afin de nourrir la réflexion.

La FFC a relayé un courrier à l'ensemble des équipes et des organisateurs du secteur professionnel pour les encourager à apporter leur contribution à l'UCI et à en faire part, s'ils le souhaitent, à la Fédération afin de créer un brassage d'idées qui peuvent nourrir une contribution française. Sur la base de ces éléments et des échanges avec d'autres fédérations européennes, le Siège fédéral rédigera une synthèse homogène. Les membres du Bureau Exécutif, ainsi que le président de la LNC, peuvent s'ils le souhaitent apporter leur contribution.

Une trame de ladite synthèse sera présentée lors du Bureau Exécutif du 16 avril 2026 pour une transmission à l'UCI le 30 avril 2026.

Cette consultation qui est absolument essentielle permettra de revoir le modèle du cyclisme professionnel, et plus particulièrement celui des compétitions, pour qu'il soit plus attractif et plus captif d'une audience récurrente, notamment au niveau mondial.

Le Président annonce que la proposition de la FFC concernant le changement des modalités relatives aux indemnités de formation a été prise en compte par le Conseil du cyclisme professionnel. Elle est à l'étude et l'UCI devrait émettre des propositions en vue de la signature des contrats qui interviendra fin 2026.

L'UCI a acté l'ouverture d'une procédure exceptionnelle pour une quinzième licence pour le Woman World Tour qui en compte quatorze actuellement.

En ce qui concerne le sujet de la sécurité et des trackers, il évolue peu pour le moment en raison de positions divergentes, notamment sur une crainte de certaines équipes concernant des aspects liés à une hypothétique exploitation commerciale des datas.

Le Président évoque ensuite le sujet de la Fédération andorrane de Cyclisme qui compte plus de cent coureurs professionnels licenciés et qui avait mis en place un système visant à consigner pour chaque coureur la somme de huit mille euros sur un compte bancaire bloqué pour couvrir les frais de procédure en cas de dopage. À l'issue de leur carrière, les coureurs récupéraient cette somme à laquelle s'ajoutaient les intérêts. Or, à la suite de la contestation d'un coureur, l'UCI a mis fin à ce système et la Fédération andorrane a doublé le tarif de la licence professionnelle pour couvrir d'éventuels frais de procédure. Estimant que le précédent système fonctionnait parfaitement, soixante coureurs ont rédigé un courrier pour faire part de leur mécontentement concernant ce changement.

Gilles DA COSTA relaie le cas d'un coureur professionnel pour lequel la FFC a dû honorer une facture de 7 500 euros à l'UCI conformément aux règles en vigueur. La Fédération estime que ce point devrait concerner soit ledit coureur soit la LNC. Il sera évoqué lors de la prochaine réunion de travail entre la FFC et la LNC.

Le Président confirme qu'il appartient au coureur fautif d'assumer les frais de procédure afférents.

Gilles DA COSTA note que la FFC pourrait mettre en place un prélèvement visant à constituer un fonds de secours pour couvrir ce type de dépenses.

Le Président juge cette idée pertinente : la FFC n'a pas à supporter une charge qui ne concerne pas ses membres.

Il annonce que les équipes continentales fédérales reçoivent progressivement quelques invitations. La Fédération a réuni les organisateurs de courses professionnelles lors d'une visioconférence qui s'est tenue le 16 février 2026 ; les échanges ont été très constructifs.

5. Activités fédérales

Le Président expose les différents sujets qui ont ponctué la vie fédérale depuis le dernier Bureau Exécutif :

- La soirée Look organisée au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines a été très réussie.
- Le Président et Marie-Françoise POTEREAU se sont rendus à Milan lors des Jeux olympiques d'hiver dans le cadre de leurs fonctions au CNOSF. Ils ont pu profiter d'échanges informels avec le préfet MOLINA, délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, Mme Marie-Amélie LE FUR, présidente de l'ANS et le général BECKER qui supervise le Centre national des sports de la Défense qui, tous, faisaient partie, de cette délégation restreinte.

S'agissant de l'accident mortel d'un jeune du pôle Espoir de Nice, la FFC ne sera pas traduite devant le tribunal correctionnel. Malheureusement, le pôle Espoir et l'éducateur présent lors de l'accident seront traduits devant ledit tribunal. Il en est de même pour le maire de la commune où l'accident s'est produit.

Christophe LAVERGNE déclare que la FFC étudiera avec son conseil les infractions reprochées à l'éducateur, ainsi que les motivations du magistrat instructeur qui ont prévalu à sa décision.

6. Statuts de la FFC — Article 9

Yannick POUEY rappelle que l'article 9 des statuts de la Fédération s'appuie sur une possibilité offerte par le Code du sport.

Dans une volonté de faire respecter cet article, la FFC a fait signer cette année une attestation sur l'honneur aux clubs labellisés et aux structures bénéficiant de subventions de l'ANS certifiant qu'ils licencient bien tous leurs adhérents à la Fédération, qu'ils soient ou non affiliés à une autre fédération.

Le Siège fédéral a été alerté par le président d'un Comité Régional sur le cas de deux clubs qui ne licencient pas l'ensemble de leurs membres et qui de fait ne respectent pas l'article 9, lequel prévoit dans ces conditions le retrait du label et l'application de sanctions.

Lors de la dernière Assemblée générale, les participants ont clairement plébiscité cette fermeté dans l'application de l'article 9. Par conséquent, Yannick POUEY estime que la FFC doit retirer le label qu'elle a octroyé à ces clubs et définir les sanctions *ad hoc*.

Gilles DA COSTA tient à souligner que plusieurs clubs sont certainement dans ce cas, mais que la FFC n'en a pas connaissance. Il note que si les participants à l'Assemblée générale et au Conseil Fédéral se félicitent de la fermeté dont souhaite faire preuve la FFC, ils sont confrontés à la difficulté de sa mise en pratique sur le terrain.

Il préconise que le Siège fédéral émette dans un premier temps un avertissement formel aux deux clubs concernés pour les rappeler à l'ordre.

Yannick POUHEY spécifie qu'un courrier a été envoyé aux clubs concernés leur demandant de se mettre en conformité dans un délai d'un mois. Les clubs ont répondu qu'ils ne pouvaient se mettre en conformité en cours de saison et qu'ils souhaitaient disposer d'une année pour mettre en pratique l'article 9 des statuts de la FFC.

En tant que Secrétaire général de la FFC, Yannick POUHEY rappelle qu'il lui appartient de faire respecter les règles fédérales en vigueur.

Le Président note que les retours des clubs sont assez similaires et qu'ils font la demande d'un délai d'un an pour leur mise en conformité, sans contester les arguments de la Fédération. Il considère que cette demande donne à voir une volonté de conserver leur label fédéral, preuve que ce dernier représente un atout indéniable pour les clubs.

Yannick POUHEY déclare que les clubs ont signé une attestation sur l'honneur, document qui revêt un engagement, et souligne que le président du Comité Régional auquel sont rattachés les deux clubs assume parfaitement ses responsabilités sur ce sujet.

Le Président confirme que ces clubs ont signé l'attestation sur l'honneur qui était extrêmement explicite.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président propose que la FFC :

- Envoie un courrier aux deux clubs n'ayant pas respecté l'article 9 des statuts de la FFC les enjoignant à licencier la moitié de leurs adhérents dans l'immédiat et à licencier l'autre partie la saison prochaine. Dans cette attente, leur label sera maintenu.
- Saisisse la Commission de discipline eu égard au non-respect de l'attestation sur l'honneur que les deux clubs ont signée.

Si ces clubs ne licencient pas la moitié de leurs adhérents dans les délais impartis, ils ne seront pas labellisés pour la saison actuelle et ne pourront pas participer aux Coupes de France qui commencent les 27 et 28 mars 2026.

La proposition exprimée par le Président est approuvée à la majorité des votants (un vote contre, trois votes pour et quatre abstentions).

Le Président déclare que cette procédure sera appliquée pour tout autre club qui ne respecterait pas l'article 9 des statuts de la FFC et qui aurait signé l'attestation sur l'honneur.

Gilles DA COSTA estime que la Fédération devrait engager une réflexion sur la mise en place d'un tarif complémentaire pour les licenciés FFC qui seraient également affiliés à une fédération affinitaire.

7. Stratégie RSE/RSO

Gilles DA COSTA adresse tous ses remerciements à Pierre-Louis MANOUVRIER et Thierry BEDOS pour leur implication sur le sujet RSE/RSO qui concerne l'ensemble de la FFC.

La feuille de route présentée ce jour constitue un engagement de la FFC qui souhaite porter une image d'un cyclisme durable et responsable. Il s'agit d'une opportunité stratégique pour la FFC dont l'objectif à terme est de devenir une fédération à mission, une fédération qui soit le moteur en ce qui concerne les enjeux de développement durable. Cet objectif nécessite :

- De valoriser le bénévolat qui revêt un enjeu social.
- De renforcer l'attractivité des clubs et des comités.
- De recruter et fidéliser les licenciés.

Pour rappel, un audit a été réalisé par le cabinet OXYGENE en mars 2023 et la FFC a signé la charte des 15 engagements écoresponsables, ainsi que la charte pour l'action climatique de l'UCI et le contrat de développement de l'ANS.

La feuille de route contient quatre axes :

- L'impact social et l'inclusion qui inclut :
 - o la féminisation (offre adaptée, amélioration de l'index égalité professionnelle, intégration de la pratique loisir) ;
 - o la jeunesse (création des conseils des jeunes, ajout des critères RSO au label des EFC, Trophées de France, programme Générations Arbitres) ;
 - o l'inclusion et l'accessibilité (paracyclisme, création filières de recyclerie, création d'un cahier des charges pour des disciplines accessibles).
- La santé, l'éthique et le haut niveau qui comprend :
 - o la sécurité qui constitue une priorité absolue ;
 - o la lutte contre les discriminations, les violences et le dopage ;
 - o le haut niveau qui est un allié dans le cadre du projet de performance fédéral.
- L'écoresponsabilité et les territoires avec l'objectif de réduire l'empreinte environnementale de la FFC (y compris carbone), et de contribuer à la condition écologique. Ce sujet comprend la mise en place de démarches de simplification et le déploiement de la charte du ministère. Afin d'intégrer les territoires, la

Fédération mettra l'accent sur les labels « Terres de cyclisme » et « Terre de cyclisme d'excellence » ; le développement du tourisme sportif à vélo.

- L'écosystème vélo et la mobilité active avec la formation des clubs, la mobilité du quotidien et le relai des démarches déployées par l'UCI, comme le label UCI Bike City auquel plusieurs territoires français peuvent prétendre (Montpellier, Liévin, Haute-Savoie). Pour rappel, Saint-Quentin-en-Yvelines est déjà attributaire dudit label.

En plus de ces différentes actions, il importe que la FFC adapte ses pratiques internes avec des achats responsables, déploie une communication dite sincère et une réglementation sportive *ad hoc*, afin que des critères RSE soient intégrés dans ses cahiers des charges. Enfin, les enjeux d'héritage doivent être pleinement intégrés dans cette feuille de route.

L'ensemble de ce programme fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation en vue d'une amélioration continue. Afin de souligner l'importance de cette feuille de route RSE, un point régulier sera effectué sur l'avancement du tableau de bord en Bureau Exécutif.

Le cyclisme de demain s'écrit aujourd'hui : engager, transformer, pérenniser au titre du développement durable.

Le Président salue ce projet qui regroupe plusieurs activités qui s'appuient sur le vélo et note que la FFC a d'ores et déjà exploré plusieurs sujets qui aujourd'hui prennent du sens dans la feuille de route exposée.

Xavier GAVORY relève la démarche extrêmement positive de ce projet. Il souhaite savoir si un budget a été défini pour son déploiement.

Gilles DA COSTA explique qu'il n'existe pas de budget dédié dans la mesure où il appartient à chaque direction d'intégrer de manière complète et permanente cette stratégie dans ses activités courantes dès lors qu'elle aura été approuvée par le Bureau Exécutif.

Thierry BEDOS ajoute que la FFC travaille depuis plusieurs années sur la RSO, mais que la feuille de route exposée par M. DA COSTA donne à voir une stratégie complète en la matière. Il tient à faire valoir l'investissement RH de la DTN avec le recrutement de Marine STRAPPAZZON pour la prévention et de Pierre-Louis MANOUVRIER pour la RSO.

Tristan HORREAUX déclare que son équipe accompagnera le déploiement de cette stratégie, afin de la valoriser, car elle constitue un véritable levier de développement partenarial pour la FFC. Il fait part de la demande du CIC, partenaire majeur de la FFC, qui souhaite l'élaboration d'un cahier des charges RSE des fédérations qu'il soutient.

Patrick CLUZAUD demande si la réalisation de bilans carbone sur les organisations est prévue.

Gilles DA COSTA explique qu'il appartient à la FFC de démontrer que ses événements sont durables et responsables. La DERS sera la direction la plus concernée par ce sujet, mais il importe qu'elle dispose de temps pour intégrer ces éléments.

Xavier GAVORY déclare que la FFC peut compter sur la DERS pour la mise en place d'actions en lien avec le plan RSO, mais certaines d'entre elles auront un impact budgétaire. Aussi, il suggère de flécher les actions menées tout au long de l'année vers une ligne budgétaire dédiée qui permettra une traçabilité des coûts.

Gilles DA COSTA attend des différents acteurs de la FFC qu'ils saisissent du sujet et qu'ils émettent des propositions qui pourront être discutées. Il les invite à prendre appui sur Pierre-Louis MANOUVRIER dont les ressources en matière d'accompagnement seront essentielles.

Le Président met aux voix le plan RSO présenté par Gilles DA COSTA.

Le plan RSO est approuvé à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA indique que la feuille de route ayant été approuvée, il convient désormais de mettre en place la Commission RSE qui sera présidée par Nicolas ROUGEON, afin qu'elle puisse travailler sur les différents sujets.

8. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,91 ETP, dont 56,91 CDI, 8 CDD, CDD CIFRE et un alternant au 28 février 2026.

Plusieurs recrutements sont en cours, notamment pour la coordination administrative de l'INF, la partie PSL, Développement et formation de la DTN et pour le service comptabilité.

Une analyse des données sur le télétravail pour l'année 2025 a été réalisée. Les éléments saillants sont les suivants :

- La pratique se consolide.
- Les salariés consomment en moyenne 69,4 % des jours qu'ils peuvent utiliser.
- 50 % des salariés consomment plus de 70 % des jours télétravaillables (versus 47 % en 2024) et 17 % des salariés ont utilisé moins de 50 % de ces jours (versus 36 % en 2024).
- Le télétravail est moins utilisé au mois d'août en raison des congés d'été et au mois de décembre en raison de la fermeture de la FFC.
- Le jour le plus télétravaillé est le vendredi, suivi du jeudi et du mardi.
- Les délais de prévenance ont tendance à augmenter.

S'agissant de l'index égalité professionnelle, il demeure stable puisque le score de la FFC s'élève à 73 sur 85, soit 86 sur 100 (versus 74 sur 85 en 2024, soit 87 sur 100).

Parmi les dix rémunérations les plus élevées figurent huit hommes et deux femmes. Cette situation est en grande partie due à l'équipe de direction.

Le Président remercie Christophe XHONNEUX pour son travail de qualité sur le dialogue social.

9. Organisation des locaux de Trappes

Gilles DA COSTA rappelle que le site de Trappes accueillera le Centre national du cyclisme (CNC), concept porté par la DTN qui doit permettre à la FFC de relever les défis liés à la performance, à la formation et au suivi médical.

Christophe XHONNEUX ajoute que la volonté de la FFC est de réunir plusieurs activités sur ce site qui accueillera la logistique, le sport santé et les activités de formation.

Les effectifs concernés par ce changement de site sont les suivants :

- Le manager du Centre technique national à Montry (cadre d'État non-salarié) qui encadre un logisticien qui gère les stocks et un logisticien mécanicien.
- Des mécaniciens prestataires qui interviennent ponctuellement en marge des missions.
- Un salarié qui est dédié à l'activité sport santé.
- Des salariés de la DTN qui travaillent sur les stocks, comme l'intendant de l'Équipe de France et les mécaniciens.
- Les équipes logistiques de la DERS qui travaillent sur les stocks dédiés aux manifestations.

Sous l'égide de la DTN, un directeur ou une directrice supervisera le CNC. Il ou elle aura une autorité fonctionnelle sur le responsable d'exploitation, le responsable logistique auquel seront rattachés deux logisticiens.

Pour l'heure, il n'est pas prévu d'affecter des salariés à titre permanent sur le site de Trappes, mais il leur sera demandé d'être présents sur site lorsqu'une activité relevant de leur champ d'action s'y déroulera.

Cette structuration n'impacte pas l'emploi salarié. Ce projet a été présenté le 26 février 2026 au CSE, lequel a rendu un avis positif lors de sa séance du 10 mars 2026, séance qui fut particulièrement constructive et apaisée.

Le Président adresse tous ses remerciements à Gilles DA COSTA et à Christophe XHONNEUX pour leur travail de coordination sur ce dossier qui a été validé par les représentants du personnel.

Patrick CLUZAUD s'enquiert de la gestion du matériel de la Piste.

Florian ROUSSEAU indique que le matériel de la Piste dédié aux stages et à la pratique quotidienne sera stocké au vélodrome, tandis que le stock de rechange sera à Trappes.

Il soumet au vote le plan relatif à l'aménagement du site de Trappes.

Le plan relatif à l'aménagement du site de Trappes est approuvé à l'unanimité des votants.

10. DSI

Fabien RAFFOUX annonce que le CNOSF a réuni le mercredi 11 mars 2026 toutes les fédérations pour évoquer le sujet de la cybersécurité eu égard aux cyberattaques qui ne cessent de s'intensifier. Pour information, 19 fédérations ont été durement frappées depuis le début de l'année, soit l'équivalent de l'année 2025. Il s'avère que les fédérations ayant internalisé leur DSI s'en sortent mieux que celles qui passent par un prestataire extérieur.

La cyber sensibilisation demeure un enjeu essentiel, car il est fondamental d'éviter les comportements à risques, raison pour laquelle M. RAFFOUX est particulièrement directif.

Cathy MONCASSIN s'enquiert des avancées concernant la mise en place de l'engagement individuel.

Fabien RAFFOUX explique avoir préparé le paramétrage du fichier qui sera envoyé prochainement à la DERS qui le relaiera aux différentes commissions, lesquelles statueront sur les disciplines qui pourront accepter ces engagements individuels. La procédure devrait être finalisée avant l'été.

Le Président remercie Fabien RAFFOUX et son équipe pour la sécurisation du système informatique fédéral.

11. DERS

Xavier GAVORY déclare que quatre mille inscrits participeront aux six événements organisés par la DERS au mois de mars :

- La Coupe de France N2 Femmes Manche 1, les 7 et 8 mars 2026 à Albi.
- La Coupe de France BMX Racing, les 28 et 29 mars à Machecoul, avec 1 700 participants, dont 24 % de femmes.
- La Coupe de France VTT, du 27 au 29 mars 2026 à Pernes-les-Fontaines, avec 1 700 participants.
- Trois Coupes de France N1, N2 et N3 sous convention FFC.

Cathy MONCASSIN signale que l'organisateur de la Coupe de France N2 Femmes qui s'est tenue à Albi a reçu le fond de podium le lendemain de l'épreuve.

Xavier GAVORY indique qu'il aurait été pertinent que l'organisateur se manifeste deux ou trois jours avant l'épreuve afin de corriger le tir. Néanmoins, il est certain qu'un processus de traçabilité renforcé doit être mis en place. La DERS s'attèlera à ce sujet.

Il annonce que le contrat a été reconduit avec BR et présente les avantages offerts par cette collaboration :

- Une maîtrise du périmètre opérationnel et budgétaire.
- Une véritable politique RSE avec notamment une mesure carbone de la Régie par événement.
- Une disponibilité durant les mois de juin et juillet.
- Un business potentiel annexe incluant des synergies SSM et un système de rétrocommissions.
- Une production plus flexible et plus compétitive.

En revanche, plusieurs risques doivent être soulignés comme :

- La nécessité de maîtriser le budget global qui est actuellement légèrement supérieur au prévisionnel.
- Un manque de rigueur régulier comme le démontre l'absence du fond de podium lors de la Coupe de France d'Albi.
- Une certaine lassitude des équipes opérationnelles.

Eu égard à ces éléments, il a été décidé d'introduire dans le contrat une période probatoire d'un an ; des pénalités financières en cas de manquements ; un sourcing et un contrôle qualité renforcés, ainsi que des objectifs commerciaux communs.

Une analyse détaillée de l'activité de la DERS sur la période 2020-2025 a été effectuée. Cet audit interne a pour vocation à permettre un pilotage des activités événementielles.

Pour 2025, le détail des événements est le suivant :

- 91 épreuves officielles incluant les Labels d'Or.
- 18 Championnats de France.
- 5 autres épreuves incluant le Gravel Fever, le Roc d'Azur.
- 15 épreuves internationales en 2025.

Soit un total 129 événements sous contrat ou sous convention DERS auxquels s'ajoutent près de 105 épreuves au calendrier de cyclosporatives.

S'agissant du volet financier des épreuves nationales, le résultat brut annuel est fragile, mais globalement positif. Il est porté et stabilisé à la faveur des labellisations, mais des fluctuations importantes sont constatées d'une année sur l'autre. En dépit de la pandémie de COVID 19, la FFC a réussi à maintenir son résultat brut en 2020.

En ce qui concerne le poids des épreuves internationales dans le résultat financier de la Fédération, les épreuves les plus rentables sont les Championnats du monde de Cyclo-cross de 2025, les Championnats du monde Piste Élite de 2022, la Coupe du monde de VTT DH de 2023 et la Coupe du monde de BMX de 2023.

Le résultat net de l'activité événementielle est quant à lui très largement négatif, une analyse précise discipline par discipline ayant été détaillée conjointement avec un éclairage sur les disciplines et types de compétition les plus performants.

Pour 2025, le comparatif avec les licenciés par rapport aux résultats financiers indique que les éléments demeurent cohérents pour le VTT et la Route. En revanche, le BMX accuse un écart important entre un nombre de licenciés élevé (25 000) et un résultat opérationnel négatif.

À l'aune de ces différentes données, la DERS doit repenser et challenger les cahiers des charges des événements, ainsi que le montant de la contribution à ces derniers par les organisateurs, notamment pour :

- Valoriser leurs marges.
- Marketer chaque discipline comme un produit à part entière. Le besoin d'identification est essentiel, tant pour les collectivités que pour les partenaires de la FFC.
- Mettre en place un processus de commercialisation des événements auprès des collectivités locales, des clubs, des partenaires et des athlètes.
- Exploiter le potentiel commercial privé qui constitue un véritable levier.

Le Président confirme la nécessité d'effectuer un travail de fond pour chaque discipline, notamment en ce qui concerne les marges nettes, et de revoir l'ensemble des cahiers des charges, dont certains contiennent des anomalies.

Par ailleurs, il est tout à fait pertinent de spécifier que chaque événement est un produit à part entière. Enfin, s'agissant des événements internationaux, la FFC ne maîtrise pas totalement la dimension liée aux subventions publiques qui connaît une variabilité assez importante.

La densité des événements internationaux s'est accrue à partir de 2021, mais la politique afférente a été mise en route en 2018. Aussi, est-il important de mener dès à présent une réflexion sur les projections envisagées pour la FFC dans la prochaine décennie.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les excellents résultats des coureurs français, et notamment celles des jeunes athlètes, à l'instar de Paul SEIXAS dont les performances sont éblouissantes.

Ce début de saison est particulièrement marqué par de très nombreuses chutes, comme celle de Damien TOUZÉ, victime d'un terrible accident sur le Tour d'Oman et qui a subi plusieurs opérations. Cet accident a mis au jour les différences de la qualité des soins médicaux selon les pays. Le sujet de la sécurité sur les courses demeure prégnant.

La LNC a invité Christophe XHONNEUX à participer à sa réunion du 26 mars 2026 avec la direction de l'équipe d'ARKEA et le mandataire liquidateur pour évoquer la problématique des prix courses et régulariser la situation des coureurs en toute transparence.

En ce qui concerne l'épreuve Cholet Agglo Tour, le Conseil municipal a validé sa tenue en fin d'année et a émis une demande auprès de l'UCI pour la positionner avant le Tour de Vendée. Une réflexion a été lancée sur la possibilité de regrouper dans un futur proche ces deux épreuves qui sont assez proches sur le plan géographique, solution qui permettrait d'améliorer le plateau et de libérer un week-end au mois de mars.

Xavier JAN a pris note de la demande de la FFC concernant la participation de la LNC à la concertation sur le cyclisme professionnel lancée par l'UCI, bien que les délais soient très courts.

Il évoque enfin la situation géopolitique du Moyen-Orient qui ne manquera pas de remettre en question le transfert du centre économique du cyclisme dans cette région. La volonté de l'UCI de mondialiser le cyclisme est tout à fait légitime, mais il est évident que l'Europe est une région beaucoup plus stable et qu'elle doit rester le centre du cyclisme. Le déclenchement par Donald TRUMP des opérations militaires qui a eu lieu une semaine après le Tour d'Oman aurait pu empêcher le retour des coureurs et des staffs.

Le Président revient sur la concertation initiée par l'UCI et précise que l'idée est de lancer des pistes de réflexion plutôt que des contributions techniques précises permettant de régler des sujets.

2. Directeur Technique National

Thierry BEDOS aborde la campagne 2026 du projet sportif fédéral (PSF) et annonce que le travail préalable de la DTN a été soumis à la Commission ANS le 17 février 2026. La note de cadrage afférente nécessite d'être validée par membres du Bureau Exécutif avant d'être contractualisée entre la FFC et l'ANS.

La campagne sera déployée du 30 mars au 30 avril 2026 et la validation des dossiers interviendra avant l'été pour une mise en œuvre par les clubs à la rentrée 2026. Quant au montant de la subvention de l'ANS, elle devrait être équivalente à celle de l'année dernière, soit environ 1,2 million d'euros à répartir en parts égales entre les clubs et les comités de la FFC. À titre d'information, un peu plus de trois cents clubs fédéraux ont bénéficié de subventions en 2025.

La Commission ANS présidée par Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ a fixé pour les clubs les règles d'attribution suivantes :

- Les clubs candidats peuvent solliciter une subvention uniquement pour deux actions au maximum. Une troisième action est possible si le club est une structure SEF labellisée du Projet de Performance Fédérale, sur la thématique Accession territoriale au haut niveau.
- Les clubs doivent être affiliés à la FFC et justifier 100 % de leurs membres affiliés à la FFC. Les présidents de clubs devront signer une déclaration sur l'honneur.

Le Président tient à souligner que toute fausse déclaration entraînerait de graves conséquences pour les clubs concernés dans la mesure où les actions validées sont financées par l'argent public.

Thierry BEDOS signale qu'une dizaine de clubs fédéraux doivent rembourser à l'ANS des subventions, car ils n'ont pas justifié l'usage de l'argent public.

Il poursuit avec les règles d'attribution pour les comités qui sont les suivantes :

- Les comités peuvent déposer un à trois projets de développement qui doivent obligatoirement figurer parmi les treize dispositifs disponibles. Si une troisième action est déposée, cette dernière devra s'inscrire obligatoirement dans l'objectif « Éthique et citoyenneté ».

Les thématiques éligibles sont les suivantes :

- Développement de la pratique :
 - o École Française de Cyclisme uniquement pour les clubs avec le renforcement des abonnements à l'outil NOLIO By FFC.
 - o Organisation de manifestations cyclistes pour dynamiser des disciplines en développement comme le Pump Track, le Gravel, le Polo vélo, etc.

- Savoir Rouler à Vélo avec une priorisation des zones rurales et des publics les plus éloignés de la pratique à vélo.
 - Vélo au féminin avec le renforcement des sections 100 % féminines, ainsi que des actions plus ponctuelles, comme l'organisation de stages, et un soutien supplémentaire pour les clubs qui ont des Ambassadrices pour les aider à couvrir les frais de fonctionnements associés.
- Éthique et citoyenneté :
 - Inclusion avec une logique intégrant tous les publics et la mixité.
 - Environnement avec des actions vertueuses sur les sites de pratiques (récupération d'eau, etc.).
 - Mobilité avec le renforcement de la mobilité à vélo, notamment pour se rendre dans les clubs, incluant la mobilisation des encadrants.
 - Prévention avec des actions de sensibilisation sur toutes les formes de violence.
- Promotion sport santé :
 - Développement d'une offre de pratique cyclisme Santé
 - Action de promotion du cyclisme santé
- Accession territoriale au sport de haut niveau accessible uniquement aux structures territoriales du PPF :
 - Détection — accession territoriale.
 - Perfectionnement — accession territoriale.
 - Formation.
 - Compétition (uniquement en lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut niveau).

Gilles DA COSTA exprime sa satisfaction concernant ce plan qui est parfaitement en phase avec la structure des projets fédéraux. Il estime qu'il serait pertinent que les clubs et les comités associent concomitamment leurs demandes ANS aux dossiers mécénat ASO, afin que les réponses puissent être communiquées en même temps.

Thierry BEDOS indique que cette logique de complémentarité est prévue.

Patrick CLUZAUD sollicite des précisions concernant les leviers d'action sur le Pump Track qui favoriseront la prise de licence.

Thierry BEDOS explique qu'il existe actuellement deux leviers, un guide pédagogique sur le Pump Track et un classement des pistes de Pump Track répondant aux règles fédérales. Cependant, il est encore difficile d'en mesurer les effets sur la prise de licence.

Le Président met aux voix le projet sportif fédéral 2026 exposé par Thierry BEDOS.

Le projet sportif fédéral 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

Thierry BEDOS évoque ensuite l'évolution du label EFC et rappelle que l'objectif des projets de développement de la FFC est d'apporter des ressources aux clubs.

Pour rappel, le label EFC a été créé en 2028 et à fin 2025, la FFC comptait 481 EFC labellisées avec :

- 101 clubs Baby Vélo qui totalisent près de cinq mille licenciés de moins de six ans, mais le turnover des clubs étant important, il est nécessaire de stabiliser cette situation avec notamment le développement de cours de draisienne.
- 459 clubs École de vélo. L'objectif est d'améliorer la visibilité de leurs activités avec une promotion globale.
- 215 clubs Compétition. Ce label qui est actuellement questionné pourrait évoluer.

Il existe en outre 20 clubs labellisés Santé, dont 18 clubs Pédaler Santé et deux clubs Santé. Une réflexion est en cours pour les intégrer au label EFC en tant qu'option.

À date, les pistes d'évolutions possibles sont les suivantes :

- La mise en place d'une procédure de labellisation simplifiée via la digitalisation et le renforcement de l'Espace Club avec un renouvellement annuel semi-automatique.
- Le renouvellement de la grille de labellisation et l'intégration de critères RSO.
- La modification de l'architecture des labels avec l'articulation des labels thématiques et la suppression de certains d'entre eux.

Une présentation plus détaillée sera effectuée le 16 avril 2026 au Bureau Exécutif pour que ses membres se prononcent sur l'évolution du label EFC.

Florian ROUSSEAU annonce que Benoît DUPLOYER a pris ses fonctions de Head coach BMX Racing le 23 février 2026 en remplacement de Florent BOUTE. Le poste de MTT qu'occupait M. DUPLOYER dans le comité des Pays de la Loire est à pourvoir.

Avec Thierry BEDOS, il a rencontré la DRAGES et le comité Centre-Val de Loire dont le MTT est en arrêt maladie. Une proposition de cofinancement DRAGES-FFC pourrait être envisagée de manière temporaire pour recruter un MTT en CDD.

Patrick CLUZAUD sollicite des précisions concernant le devenir de M. BOUTE.

Florian ROUSSEAU indique que la FFC lui a proposé le poste de MTT du comité des Pays de la Loire qu'il a refusé. À date, il réfléchit sur des propositions émises par la DTN. Si ces propositions n'aboutissent pas, M. BOUTE sera remis à la disposition de la DRAGES dont il est issu.

Une rencontre entre M. ROUSSEAU et le service RH du ministère des Sports a eu lieu en vue de la préparation de la convention relative aux cadres techniques. Dans ladite convention, les postes des 47 cadres techniques ne sont pas formalisés et il est prévu que le ministère ne rende que 25 postes par an jusqu'en 2028. La FFC n'ayant perdu aucun poste en 2025, il est fort probable qu'elle en perde prochainement.

S'agissant des Jeux olympiques et paralympiques 2028, des repérages ont eu lieu à Los Angeles afin d'étudier plusieurs éléments comme les solutions d'hébergement, les temps de trajet, les sites de compétitions et le parcours de la Route. À date, il est envisagé que les équipes de VTT soient logées en dehors du village en raison de l'éloignement du site de compétition. Pour les autres disciplines, les possibilités d'hébergement sont toujours à l'étude. Les coûts d'hébergement et de restauration sont une alerte prégnante, d'autant que les fédérations ne bénéficieront d'aucune aide de la part COJO contrairement à 2024.

Des contacts ont été pris avec le consul de Los Angeles afin que des actions soient menées en direction de la communauté française qui souhaite apporter son soutien dans le cadre de cet événement.

3. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde la réforme des RTS qui a été validée par la Commission sécurité. Cette réforme était nécessaire en raison des difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées par les organisateurs, notamment en ce qui concerne les compétences et les disponibilités médicales.

Par ailleurs, les textes réglementaires *ad hoc* sont dispersés dans les règlements fédéraux et manquent clairement de lisibilité. Enfin, il a été constaté des manques évidents sur la sécurité, en particulier en ce qui concerne les compétences de médecin et la traçabilité des dossiers des sportifs.

Pour rappel, l'objectif RTS est d'adapter les compétences, les moyens matériels et logistiques aux besoins réels des compétitions. Ils sont régis par les principes suivants :

- Ne rien sacrifier à la sécurité qui doit être accrue.
- Être responsable.
- Être fonctionnel dans les définitions fédérales avec la rédaction précise des compétences attendues.
- Mettre en place des conventions et contrats qui définissent les rôles des médecins et des bénévoles, ainsi que les conditions assurantielles.
- Favoriser le bénévolat et la maîtrise des coûts.
- Élaborer un référentiel RTS unique qui soit parfaitement lisible pour toutes et tous, et qui soit évidemment applicable.

Ce référentiel mentionnera les compétences des équipes de secouristes :

- PSC : premier intervenant secouriste (actuellement PSC1). Ce PSC sera progressivement remplacé par le PIC (Premier intervenant cycliste) qui aura suivi une formation e-learning spécifique aux besoins de la FFC.
- SAA (Secouriste Auxiliaire Ambulancier):
 - o Formation auxiliaire ambulancier + AFGSU2 à jour de recyclage.
 - o Membre d'une AASC à jour de sa formation continue.
- ESA (Équipier Secouriste et Ambulancier):
 - o Diplôme d'État ambulancier + AFGSU2 à jour de recyclage.
 - o Membre d'une AASC à jour de sa formation continue.

Le référentiel définit également les compétences médicales attendues :

- La gestion des urgences vitales de base : maîtrise des PISU (Protocoles infirmiers de soins d'urgence). De nombreux médecins ou binômes (médecin/infirmier) disposent de cette compétence. Des formations e-learning seront disponibles et elles permettront aux médecins de déclarer cette compétence. La FFC prépare actuellement des formations pour les infirmiers protocolés fédéraux.
- La gestion de la traumatologie : diagnostic, traitement initial et évaluation de l'aptitude à la reprise de la compétition. Des formations e-learning pourraient être proposées aux médecins qui n'auraient pas toutes ces compétences.
- La gestion des urgences vitales avancées : maîtrise de la réanimation d'urgence et des voies aériennes (intubation, ventilation artificielle).

Une fois ces compétences fixées, des contrats ou des conventions fixant l'engagement des compétences des médecins et des infirmiers devront obligatoirement être mis en place.

Le référentiel RTS mentionne également plusieurs chapitres qui définissent :

- Le matériel qui doit répondre à la compétence attendue (sac de première intervention, sac PISU, sac de traumatologie, sac de réanimation).
- Les véhicules. Pour rappel, les véhicules présents sur les compétitions ne sont pas destinés à une évacuation vers l'hôpital durant la compétition. Cette compétence relève du SMUR ou des pompiers en cas d'évacuation urgente, ou d'une ambulance privée ou d'un véhicule personnel si l'évacuation n'est pas urgente.
- Les locaux dédiés aux secours.
- Le dossier médical FFC qui doit être informatisé et le dossier patient unique via le Pass Santé Perf pour un suivi de l'accidentologie individuelle sur toutes les compétitions cyclistes.

Des dispositifs seront ensuite créés à partir des éléments susmentionnés avec :

- Des visuels simples et homogènes.
- Un tableau des moyens médicaux et les adaptations éventuelles.
- Un schéma du tracé de la compétition.

Si cette réforme des RTS est essentielle, il importe néanmoins d'être attentif à ne pas briser les systèmes actuels qui fonctionnent et à rendre impossibles certains dispositifs. La FFC doit être facilitatrice et lancer ce projet en plusieurs phases avec une enquête auprès des organisateurs pour connaître leurs besoins à la lumière des nouvelles définitions. Cette réforme permettra d'accroître la qualité de service, tout en augmentant les compétences.

Le Président remercie Éric MEINADIER pour ce travail qui constitue une base importante et qui offre une simplification des processus sans pour autant dégrader les règles de sécurité, voire en les améliorant.

Gilles DA COSTA estime que les évolutions présentées sont extrêmement importantes. Il s'enquiert des enjeux financiers associés à cette réforme des RTS.

Le Président indique que la présentation de ce jour avait pour objectif de poser les grands principes de cette réforme. Il convient maintenant de les mettre en mode projet avec un travail sur les financements.

V. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA présente la situation des comptes au 31 janvier 2026 et annonce que le résultat cumulé est de -388 k€. Il est supérieur de 507 k€ au résultat cumulé attendu au budget. La situation ne présente aucun signe favorable, mais des décalages par rapport aux prévisions mensuelles sont fort possibles.

Services généraux

La Direction de la Communication a engendré quelques économies, alors que la Vie fédérale connaît un léger écart défavorable avec un dépassement de 14 k€ lié à des dépenses supplémentaires. Il est probable que les économies actées dans le budget prévisionnel soient finalement trop importantes.

En raison d'une indemnité de départ, la masse salariale accuse une différence.

Les droits de mutation enregistrent un niveau plus important que les estimations initiales.

DTN

Cette Direction présente un écart positif de 387 k€. Une recherche active d'économie concernant les charges du plan de performance a été mise en œuvre.

La ligne DTN Développement enregistre un résultat favorable à la faveur des mémentos dont les ventes sont très positives.

DERS

Quelques écarts favorables concernant des produits de 2025 sur 2026 ont été enregistrés.

Autres activités :

L'écart défavorable constaté est essentiellement lié aux variations de stocks : le niveau d'entrée en stock est inférieur à celui qui était prévu. Malgré les précautions prises en début d'année, une alerte est d'ores et déjà émise sur ce sujet.

En ce qui concerne le sujet des assurances, Christophe LAVERGNE a recueilli plusieurs propositions de courtiers qui ont été analysées. Quelques compléments ont été demandés. Une visioconférence sera organisée pour auditer deux cabinets de courtiers afin de désigner celui qui sera chargé de trouver le futur assureur de la FFC. Pour répondre à la demande de M. Xavier JAN, il conviendra de lui transmettre le cahier des charges relatif à l'assureur.

À la suite du rapport de la Cour des comptes, la FFC doit établir un rapport illustrant les dispositions qu'elle a mises en œuvre pour répondre aux recommandations émises par ladite cour. Une fois ce rapport validé et signé par le Président, il sera adressé à Mme Amélie de MONTCHALIN, présidente de la Cour des comptes.

Un point sur l'activité de FVE sera effectué lors du Bureau Exécutif du mois d'avril.

Le Président déclare qu'il est essentiel que la FFC demeure vigilante sur le sujet du niveau des stocks.

VI. CONGRÈS FÉDÉRAL FFC PAU

En préambule, Yannick POUEY adresse tous ses remerciements à la mairie de Pau et les politiques du Béarn qui ont accueilli le congrès de la FFC, lequel a été une réussite, ainsi que les équipes fédérales qui ont contribué à son organisation qui n'a pas été des plus simples.

Il annonce que 419 clubs avaient effectué la démarche d'inscription pour suivre et voter lors de cette Assemblée générale, mais que seuls 276 clubs ont pris part au vote. Pour rappel, la FFC compte 2 325 clubs affiliés. Cette situation donne à voir le manque d'intérêt des clubs pour les Assemblées générales nationales.

S'agissant des votes relatifs aux propositions du Siège fédéral, les scores se sont établis entre 95,33 % et 99,14 % de votes favorables.

La Fédération a d'ores et déjà reçu des propositions de divers territoires pour accueillir ses congrès. Le cahier des charges fédéral a été envoyé à ces potentiels candidats et il est fort probable que le Bureau Exécutif ait à se prononcer prochainement sur plusieurs années. Il est à noter cependant que les prochaines élections municipales risquent d'impacter ces propositions.

Gilles DA COSTA s'associe aux remerciements du Secrétaire général concernant le travail des équipes fédérales. Il salue également le travail et l'implication de M. POUHEY concernant l'organisation de ce congrès.

Le Président déclare que l'ensemble du Bureau Exécutif remercie également M. POUHEY et les équipes fédérales pour la très belle qualité de ce congrès.

Yannick POUHEY évoque ensuite l'atelier relatif à la réforme des activités qu'il a animé avec M. Gilles ZOPPI, atelier qui comprenait plusieurs axes :

- Le matériel chez les jeunes : des échanges ont eu lieu sur l'évolution du matériel sur deux critères : le poids du vélo et les roues utilisées. Ces évolutions qui s'arrêteraient aux U15 ne pourront pas être appliquées à toutes les disciplines de manière identique eu égard à leurs contraintes respectives. Des pistes de réflexion ont été émises.
- Les calendriers : la problématique du mois de septembre a été soulevée en raison du nombre important d'épreuves, ainsi que celle liée à la Route. À l'issue des échanges, il apparaît que la mise en place d'une seule règle pour tous les territoires n'est pas concevable. En revanche, il serait pertinent d'envisager des préconisations fédérales et une déclinaison régionale réalisée au travers d'un système de conventionnement entre les Comités Régionaux et le Siège fédéral. L'utilisation des outils numériques permettant une meilleure gestion des calendriers a par ailleurs été relevée.

Gilles DA COSTA estime que des préconisations fédérales seraient effectivement assez utiles dans la construction des calendriers régionaux. Il conviendrait de les élaborer pour le mois de septembre 2026.

Le Président abonde dans ce sens.

Yannick POUHEY indique que le troisième thème de son atelier avait trait aux coureurs qui ne sont pas licenciés à la FFC et qui sont gérés de manière très différente selon les disciplines. Les échanges ont abouti aux conclusions suivantes :

- Le tarif de l'engagement des non-licenciés doit être supérieur à celui d'un licencié de la FFC.

- Le Plan Prévention Santé (PPS) qui est déjà effectif à la FFC et qui peut apporter des ressources et permettre la création d'un lien entre la Fédération et ses licenciés.
- La nécessité de suivre les données des non-licenciés.

Le Président propose qu'une synthèse de ces éléments soit rédigée, afin qu'ils puissent être partagés avec les membres du Bureau Exécutif pour que les actions soient fléchées correctement entre les différents acteurs de la Fédération.

Yannick POUEY indique que la multiactivité chez les jeunes a également été évoquée. Le nombre de jeunes souhaitant pratiquer deux activités différentes est croissant, mais les clubs ne disposent pas toujours des éducateurs compétents. À la suite des échanges, il a été préconisé de continuer à régler cette problématique par un système de convention.

Enfin, le cinquième thème concernant la pratique récréative, laquelle est intégrée différemment dans les disciplines, a donné lieu aux conclusions suivantes :

- La nécessité d'établir des contacts avec des associations hors FFC.
- La FFC doit de nouveau organiser des randonnées scolaires qui par le passé ont recueilli des résultats positifs.
- La FFC doit se reprocher des entreprises, notamment avec le dispositif de Remise en selle, en vue de capter un nouveau public.
- La création d'un concept autour d'une journée familiale.

Le Président indique qu'il est important que des actions soient enclenchées à la suite de cet atelier.

Tommy VANOUDENDYCKE indique que des débriefings avec les autres ateliers organisés durant le congrès sont en cours avec la DTN et les différents intervenants.

VII. CONGRÈS UEC AVIGNON

Le Président déclare que le Congrès UEC qui a accueilli 46 nations s'est parfaitement déroulé et a été très apprécié. Il fait part du travail de Magali DELLA SCHIAVA qui a œuvré en amont avec le Comité Régional Sud-PACA pour l'organisation de ce congrès.

Il adresse tous ses remerciements au président dudit comité, Stéphane GARCIA, ainsi qu'à son épouse Myriam, pour leur accueil et leur précieuse contribution pour la tenue de cet événement.

VIII. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX annonce que les actions de communication réalisées depuis le Bureau Exécutif de février ont concerné :

- Le Congrès FFC qui a eu lieu à Pau.
- Le Congrès UEC qui s'est tenu à Avignon.
- Le séminaire Génération Arbitres 2027 qui s'est déroulé au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- La promotion DEJEPS Haut Niveau 2026 (INF) avec des athlètes en reconversion qui a été reprise dans la presse (L'Équipe, RMC...).
- L'opération Vivre Vélo au Féminin notamment dans le cadre de la journée de la femme avec la diffusion de plusieurs communications concernant les Ambassadrices et les entraîneuses de la DTN. La Direction de la communication a négocié un partenariat entre France Télévision et la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ United (France Télévision diffusera toutes les manches produites par les organisateurs fédéraux).

En ce qui concerne l'appel à projets de la Fondation France Vélo avec le CIC, 130 clubs ont répondu audit appel dont le thème était la sécurité à vélo. Le jury de sélection se prononcera sur ces dossiers le 18 mars 2026 et une communication sera diffusée les 19 et 20 mars.

S'agissant des événements, des communications ont eu lieu sur les cyclosporives et les Trophées du Label d'Or. Plusieurs annonces relatives aux prochaines Coupes de France des différentes disciplines seront diffusées dans le courant de la semaine du 16 mars 2026.

La FFC a largement communiqué, tant dans les médias que sur les réseaux sociaux, sur les performances des athlètes fédéraux lors des Championnats d'Europe sur Piste qui se sont déroulés en Turquie.

L'équipe Marketing est actuellement présente sur le salon Destination Nature (50 000 visiteurs attendus) avec pour objectifs de capter de nouveaux publics sur les offres loisirs, comme le tourisme à vélo, et de faire connaître les événements FFC aux collectivités qui participeront à ce salon. La Fédération y organisera également deux conférences : une conférence sur le Gravel et une conférence sur Vivre Vélo au féminin. Tristan HORREAUX adresse tous ses remerciements au Comité Régional Île-de-France et à la DTN pour leur aide précieuse dans l'organisation de ces différentes animations.

La FFC sera présente le 31 mars 2026 au Carrousel du Louvre dans le cadre du sommet CB qui réunira l'ensemble de l'écosystème de CB. Le Président de la Fédération participera à cet événement lors duquel le service Marketing animera un stand.

En ce qui concerne les partenariats, plusieurs contrats ont été confirmés et signés :

- CB partenaire majeur des Équipes de France et des Championnats de France Route Élite 2026.
- Le concessionnaire JACQUELINE pour le camping-car de l'Équipe de France.
- KARCHER pour les appareils de nettoyage
- ELITE pour les bidons et home-trainers de l'Équipe de France
- MORGAN BLUE pour les nettoyeurs vélo
- VITABRI pour les tentes et barnums
- MAVIC pour le véhicule assistance lors des championnats de France Route Elite et Avenir

Des discussions se poursuivent avec d'autres potentiels partenaires.

IX. COMMISSIONS

1. Corps arbitral

Le Président indique que la Commission du corps arbitral a effectué, sous le pilotage du Secrétaire général, un travail de réécriture de la réglementation Route pour qu'elle soit cohérente avec celle de l'UCI et beaucoup plus lisible. Cette réécriture n'apporte strictement aucune modification de règles.

La réécriture de la réglementation Route est approuvée à l'unanimité des votants.

2. Gravel

Patrick CLUZAUD annonce que la Commission nationale Gravel propose d'intégrer la discipline Gravel dans le tableau de correspondances des licences.

La logique est de considérer quatre disciplines comme étant « proches » du Gravel (Cyclo-cross, VTT XCO, Route et Piste Endurance). Ainsi, les Élites Gravel peuvent accéder aux épreuves Open 1 dans les disciplines susmentionnées. De leur côté, les Élites de ces quatre disciplines peuvent participer à des épreuves Open 1 Gravel.

S'agissant des Open 1, ils restent sur les mêmes niveaux (open 1 => open 1) dans les quatre disciplines citées ci-dessus.

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD présente ensuite les dossiers de demande de labellisation validés par la Commission nationale pour l'année 2026 :

- CHATEL GRAVEL TEAM.
- INTELES GRAVEL TEAM.
- TEAM CC BRIMEUX QG DU CYCLISTE.
- TEAM GALACTIC GRAVEL SUPERIOR RAFACYCLING.
- TEAM GRAVEL OLERON 17.
- TEAM GRAVIERS ROSES
- TEAM NORD CHARENTE GRAVEL.

Le Président salue le nombre de demandes de labellisation dans cette discipline.

Patrick CLUZAUD indique qu'elles seront certainement plus nombreuses en 2027 en raison d'une meilleure répartition sur le territoire du calendrier Coupes de France.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les demandes de labellisation des sept structures susdénommées.

La labellisation des sept structures est validée à l'unanimité des votants.

3. VTT

Le Président indique que la liste des nouvelles demandes de labellisation (une Team en National 2 et quatre Teams en National 3) a été transmise aux membres du Bureau Exécutif en amont de la séance de ce jour.

Les nouvelles demandes de labellisation, une Team en National 2 et quatre Teams en National 3, sont approuvées à l'unanimité des votants.

4. Commission nationale Professionnelle Féminine

Le Président rappelle que les équipes UCI Women's WorldTeams françaises et les équipes UCI Women's Pros Teams françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Femmes Professionnelles FDJ UNITED.

Or, l'UCI a modifié son règlement pour l'année 2026 obligeant les équipes World Tour à participer à toutes les épreuves World Tour, alors que les équipes féminines peinent à se rendre sur deux fronts en raison de leurs moyens logistiques.

À l'aune de ce changement, la Commission nationale Professionnelle Féminine propose de lever l'obligation de participation aux équipes World Tour Françaises sur les manches de la coupe de France FDJ UNITED.

Pour les équipes ProTeams, l'obligation de participation à la CPF FDJ UNITED est maintenue, sauf si l'équipe est invitée sur une épreuve UCI se déroulant à la même date et si l'épreuve à un niveau de cotation plus élevé.

Mise aux voix, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

5. Route

Tommy VANOUDENDYCKE évoque la Coupe de France U19 et indique que trois manches se déroulent successivement les 1^{er}, 2 et 3 mai 2026 dans la même zone géographique. Afin que l'équité sportive soit respectée, la Commission nationale propose de limiter le nombre de coureurs à 10 maximum par Comité Régional sur les épreuves en ligne et à 5 coureurs minimum par Comité Régional pour le contre-la-montre individuel du 1^{er} mai.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une règle temporaire liée aux circonstances de la répartition de Coupe de France de cette année.

La proposition de la Commission nationale est approuvée à l'unanimité des votants.

Tommy VANOUDENDYCKE déclare que la Commission nationale Route, en lien avec les services de la FFC, propose une liste de 44 structures Juniors UCI/Fédérale U19. Le détail desdites structures est le suivant :

- 17 structures Hommes UCI.
- 2 structures Femmes UCI.
- 33 structures Hommes Fédérale U19.
- 1 structure Femme Fédérale U19.
- 8 structures Hommes avec le double label.
- 1 Structure Femmes avec le double label.

Toutefois, plusieurs structures tardent à effectuer le paiement, tandis que d'autres n'ont toujours pas renvoyé l'attestation sur l'honneur relative au respect de l'article 9 des statuts de la FFC en dépit des relances de la DERS.

Le Président déclare que seules les structures dont le dossier est complet et ayant effectué le paiement peuvent être labellisées ce jour.

Les autres structures seront labellisées dès lors qu'elles auront rempli toutes les modalités obligatoires.

Mise aux voix, la labellisation des structures ayant remis un dossier complet et effectué le paiement afférent est approuvée à l'unanimité des votants. La publication de ces labellisations interviendra le lundi 16 mars 2026.

Tommy VANOUDENDYCKE aborde le règlement de la Biennale et annonce que la Commission nationale propose de supprimer les points bonus liés à des sélections en Équipe de France, au contre-la-montre par équipes et aux coureurs U23 à l'arrivée des Coupes de France, afin de simplifier et d'accélérer le traitement des données : le classement serait ainsi disponible en temps réel. Cette suppression concernerait les hommes et les femmes pour la biennale 2026/2027.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à supprimer les points bonus pour les hommes et les femmes.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

6. Cyclo-cross

Patrick CLUZAUD annonce que lors de sa dernière réunion, la Commission nationale s'est attelée à harmoniser plusieurs règles entre les Écoles de vélo et le Trophée de France de Cyclo-cross.

Le sujet relatif aux escaliers figurant dans le Titre 9 a ainsi été modifié comme suit :

« Épreuves de Cyclo-cross

9.2.11 compétitions ou initiations pour les catégories U7 à U15

Les escaliers descendants sont interdits. Les escaliers montants sont autorisés. »

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD poursuit avec le Titre 9 et explique que la Commission nationale a souhaité modifier les distances des parcours comme suit :

« Épreuves de Cyclo-cross

9.2.11 compétitions ou initiations pour les catégories U7 à U15

Une épreuve classique se déroule sur un parcours de 1 200 à 2 000 m et un Cyclo-cross Eliminator se déroule sur un parcours de 800 à 1 200 m. Ces parcours comportent des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter). »

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est adoptée à la majorité des votants.

Patrick CLUZAUD déclare que la Commission nationale souhaite mettre en place un tirage au sort dans l'ordre de départ, pour que tous les coureurs apprennent à partir en fond de grille. Actuellement, certains coureurs n'ont presque jamais connu cette situation avant d'arriver en U19.

Ainsi, le Titre 5 et le Titre 9 seraient modifiés comme suit :

« TITRE 5

Ordre de départ 5.1.44

Pour les épreuves régionales (sauf Championnats régionaux), l'ordre de départ sera établi par tirage au sort pour les catégories allant de U7 à U17.

Pour toutes les autres épreuves, l'ordre des départs est établi par le collège des commissaires en tenant compte de la valeur sportive des concurrents engagés, en s'appuyant sur les classements des championnats, coupes ou challenges régionaux de l'année en cours ou du résultat de l'épreuve lors de la saison précédente, les coureurs restants prendront les dernières places dans l'ordre fixé par tirage au sort par le collège des commissaires.

TITRE 9

9.2.12 L'ordre de départ de la première épreuve Cyclo-Cross de la compétition est établi par tirage au sort. »

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD évoque ensuite la proposition de la Commission nationale visant à supprimer les engagements tardifs sur la Coupe de France de Cyclo-cross en raison de leur faible nombre.

L'article 5 relatif aux engagements serait modifié comme suit :

« 5. ENGAGEMENTS

5.1 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription de la FFC (www.ffc.fr rubrique "Engagements Cyclo-cross"). Les inscriptions en ligne seront closes le lundi précédant le week-end de compétitions à 20 heures.

Tout engagement au-delà de la date de clôture sera soumis à la validation de la Commission Nationale et sera majoré du double du montant initial d'engagement. »

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition exposée ci-dessus.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD indique que la suppression des engagements tardifs permet une redistribution des quotas non utilisés chez les U17H sur la Coupe de France Cyclo-cross. Cette mesure récompense les Comités Régionaux remplissant leurs quotas et donne une chance à certains coureurs locaux de pouvoir participer à une Coupe de France.

L'article 4 serait modifié comme suit :

« 4. PARTICIPATION

4.3.2 Épreuves U17 Garçon et U17 Fille

Les quotas par Comité Régional sont définis par la Commission Nationale en utilisant la moyenne de participation des coureurs U17 par Comité régional sur les deux dernières saisons. Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Ceux-ci néanmoins ne figureront pas au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross U17.

S'il reste des quotas non utilisés par certains Comités régionaux, ceux-ci seront redistribués aux Comités régionaux ayant rempli leurs quotas par ordre de priorité suivant :

- Comité Régional d'accueil de la compétition.*
- Comités Régionaux limitrophes.*
- Autres Comités Régionaux.*

Les hors-quotas sont distribués par la Commission Nationale Cyclo-Cross au Comité Régional accueillant la Coupe de France et ses comités limitrophes. Le comité organisateur recevra 5 hors-quotas. Le reste des hors-quotas seront répartis sur les comités régionaux limitrophes. »

Mise aux voix, la proposition susmentionnée est validée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD annonce que la Commission nationale propose que toutes les licences Open (Open 1, Open 2 et Open 3) des U23 Hommes, Élite-U23 Femmes et Élite Hommes puissent désormais participer aux Coupes de France de Cyclo-cross.

Soumise au vote des membres du Bureau Exécutif, la proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD explique que la Commission nationale souhaite que retarder le début de la saison Cyclo-cross pour les jeunes afin qu'ils puissent bénéficier d'une pause après la saison Route. Cette mesure favorisera également la pratique du Cyclo-cross dans la saison hivernale.

Ainsi, la saison de Cyclo-cross débutera le dernier week-end de septembre pour les catégories allant de U7 à U17. Pour toutes les autres catégories, la saison de Cyclo-cross débutera le premier week-end de septembre.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD indique que la Commission nationale souhaite uniformiser les temps de courses entre les épreuves régionales, les épreuves FFC et les épreuves UCI.

Pour les épreuves régionales, les modifications seraient les suivantes :

- Femmes (U19,) — durée : 40'.
- Femmes (Élite, Open, Access) – durée 40' à 50' avec un départ décalé après les courses Access Hommes.
- Hommes (Élite Professionnels français selon article 5.1.001, Élite, Open, Access) – durée 50' à 60'.

Pour les épreuves du calendrier FFC, les modifications seraient les suivantes :

- Femmes (U19) — durée : 40'
- Femmes (Élite, Open) — durée : 50'

Mises aux voix, les modifications exposées ci-dessus sont approuvées à l'unanimité des votants.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Le Président propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

PUMPTRACK	CHAMPIONNATS DE FRANCE PUMPTRACK			
	Lieu à définir	03/10/2026	04/10/2026	
VTT	COUPE DE FRANCE DE TRIAL			
	LIFFREE	10/07/2026	12/07/2026	BRETAGNE
BMX Freestyle	COUPE DE FRANCE BMX FREESTYLE PARK			
	SERIGNAN	23/05/2026	24/05/2026	OCCITANIE
	COUPE DU MONDE BMX FREESTYLE			
	FISE DE MONTPELLIER	13/05/2026	17/05/2026	OCCITANIE

L'attribution des épreuves mentionnées ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Pour 2027, le Président propose à l'attribution les épreuves suivantes :

BMX RACING	COUPE DE FRANCE		
	La Roche-sur-Yon	Date à venir	PAYS DE LA LOIRE
	Bolbec	Date à venir	NORMANDE
	Besançon	Date à venir	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	Schwenheim	Date à venir	GRAND EST
	INDOOR		
	Tours	Date à venir	CENTRE VAL DE LOIRE
	CHALLENGE FRANCE NORD-EST		
	Champey	Date à venir	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
	Montgeron	Date à venir	ILE DE France
	Troyes	Date à venir	GRAND EST
	CHALLENGE FRANCE NORD-OUEST		
	Descartes	Date à venir	CENTRE VAL DE LOIRE
	CHALLENGE FRANCE SUD-EST		
	Mours St-Eusebe	Date à venir	AUVERGNE RHONES ALPES
	Lempdes	Date à venir	AUVERGNE RHONES ALPES
	Sarrians	Date à venir	RÉGION SUD
	CHALLENGE FRANCE SUD-OUEST		
	Val du Taurion	Date à venir	NOUVELLE-AQUITAINE
	Pamiers	Date à venir	OCCITANIE
	Saix	Date à venir	OCCITANIE
COUPE D'EUROPE			
Besançon	Date à venir	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	
CHAMPIONNATS DE FRANCE & CH. NATIONAL			
Troyes	Date à venir	GRAND EST	
UCI C1			
Sarrians	Date à venir	REGION SUD	
CYCLO CROSS 2026-2027	CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE - Janv 2027		
	Queineuc	Date à venir	BRETAGNE

L'attribution des épreuves suscitées est approuvée à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 16 avril 2026.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY